

*Questions orales*

En ce qui touche le point de vue du député suivant lequel toute nomination faite par le gouvernement équivaut à du favoritisme inacceptable, je regrette beaucoup qu'il critique si sévèrement le fait que le père du chef de son parti ait siégé pendant de nombreuses années au Sénat dans les mêmes circonstances. Il devrait avoir honte de s'attaquer au père du chef de son parti.

**M. Silye:** Il aurait dû être élu.

\* \* \*

[Français]

**LE PRÉSIDENT DE LA CCN**

**M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ):** Monsieur le Président, le président de la Commission de la capitale nationale, M. Marcel Beaudry, se défend d'avoir participé à un dîner-bénéfice du Parti libéral du Québec en prétendant qu'il s'agissait d'une activité pour le comité du non. Or, la lettre d'invitation du souper, sous l'en-tête du Parti libéral du Québec, et signée par M. Beaudry, fait clairement état d'un souper-bénéfice du Parti libéral du Québec, ceci confirmé par la députée libérale de Chapleau qui dit avoir reçu 30 000 \$.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Compte tenu de ces nouvelles informations, le ministre reconnaît-il que Me Marcel Beaudry a sciemment menti devant le Comité permanent du patrimoine canadien mardi dernier?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, une question analogue a été posée il y a quelques jours. J'ai dit très franchement. . .

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Dupuy:** Est-ce qu'ils auront la politesse d'écouter une réponse pour une fois?

**Le Président:** Mes chers collègues, les questions sont légitimes, les réponses aussi. Je vous demanderais d'écouter les réponses aussi. La parole est au ministre du Patrimoine canadien.

**M. Dupuy:** Merci, monsieur le Président. J'ai dit l'autre jour, en réponse à des accusations analogues, que le président de la Commission de la capitale nationale avait le droit d'exercer ses droits de citoyen dans les périodes qui étaient ses périodes de liberté, à sa disposition comme loisir.

C'est ce qu'il a fait. L'événement s'est passé un samedi soir. Je ne m'attends pas à ce que le président soit à son bureau le samedi soir.

**M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ):** Monsieur le Président, visiblement, le ministre du Patrimoine n'est pas capable d'assumer ses responsabilités et de faire ses devoirs.

Je poserai ma question complémentaire au premier ministre suppléant. À la lumière de ces nouveaux faits, à la lumière de la lettre signée par Marcel Beaudry, avec en-tête du Parti libéral du Québec, à la lumière des propos de Me Beaudry et de la députée de Chapleau, le premier ministre suppléant entend-il de nouveau soumettre ce cas au conseiller en éthique pour avis et rendre publics les avis reçus?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, nos collègues sont si aveuglés par leur passion politique qu'ils sont en train de demander qu'un Canadien n'ait pas le droit d'exercer ses droits politiques dans ce pays. C'est certainement une chose que je ne ferai pas.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL**

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Monsieur le Président, mercredi, un juge de l'Ontario a jugé inconstitutionnel l'article du Code criminel portant sur les criminels aliénés mentaux. Il a donné six mois au gouvernement pour modifier cet article.

• (1150)

Que compte faire le gouvernement pour respecter l'échéance de septembre?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je crois que le gouvernement de l'Ontario, qui est une partie en cause, va envisager d'interjeter appel de cette décision. Le gouvernement fédéral est intervenu en première instance et, en cas d'appel, il pourrait fort bien le faire également.

De plus, si l'on fait appel, il est évident que, si cela prend trop de temps, il sera peut-être nécessaire de demander une prolongation de la période de six mois, ce qui est tout à fait possible, en vertu des règles de la cour. Je suis persuadé qu'on envisagera de présenter une demande en ce sens, au besoin.

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Monsieur le Président, les Canadiens se préoccupent déjà des délinquants à risque élevé qui se promènent librement dans leurs rues.

Quelles garanties le ministre peut-il donner aux Canadiens que le gouvernement prend des mesures pour protéger les citoyens innocents contre tous les criminels dangereux à risque élevé, qu'ils soient aliénés mentaux ou non?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que la députée ne cesse de se préoccuper de cette question. Je peux lui assurer que je partage ses craintes et qu'on prend des mesures.

Nous avons déjà dit que nous avions bien l'intention de rendre plus strictes les dispositions actuelles du Code criminel sur les délinquants dangereux. Il y a deux semaines, le solliciteur général a annoncé le nouveau système de repérage grâce auquel les procureurs de la Couronne pourront plus facilement obtenir des renseignements sur les gens qui devraient faire l'objet de demandes de ce genre.

De plus, nous avons précisé que nous entendions présenter un projet de loi pour renforcer les dispositions sur les délinquants dangereux en supprimant la nécessité pour le tribunal d'obtenir l'opinion de deux psychiatres. Nous examinons déjà d'un oeil favorable la recommandation du groupe de travail fédéral-provincial qui a proposé d'ajouter une nouvelle catégorie au Code, les délinquants à long terme.